

Délibération n°2023-014 du Conseil d'administration du 28 novembre 2023 relative à l'adoption du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 4 juillet 2023

Membres du Conseil d'administration : 37

Membres présents et représentés au début de la séance : 29

Vu le décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

Le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 4 juillet 2023 joint à la présente délibération est adopté.

Votes pour : 25

Votes contre :

Abstention : 4

Affichage le 28/11/ 2023
Publication au registre des actes de l'Établissement le 28/11/ 2023
Transmission au contrôle de légalité le 28/11/ 2023
Délibération certifiée exécutoire le 13/12/ 2023


Le Président du conseil d'administration

Pierre-Paul Zalio

Procès-verbal n°29 de la séance du conseil d'administration du 04.07.2023

Réuni en présentiel
De 9h30 à 11h30

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 4 juillet 2023 à 9h30 en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul Zalio.

Membres du Conseil d'administration présents :

Mme Annick ALLAIGRE	Présidente de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
Mme Michelle BUBENICEK	Directrice de l'École Nationale des Chartes
M. Christophe FOUQUERÉ	Président de l'Université Paris Sorbonne Nord
M. Philippe GERVAIS-LAMBONY	Président de l'Université Paris Nanterre
M. Romain HURET	Président de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
Mme Christine NEAU-LEDUC	Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Mme Magda TOMASINI	Directrice de l'Institut National d'Études Démographiques
M. Jean-Michel VERDIER	Président de l'École Pratique des Hautes Études
M. Jean-François CHOUGNET	Président de l'établissement public du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) – Personnalité qualifiée
M. Christian HENRIOT	Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Aix-Marseille
Mme Valérie PEUGEOT	Chercheuse en sciences sociales du numérique à Orange Labs – Personnalité qualifiée
Mme Hélène RUIZ FABRI	Directrice de l'Institut Max Planck Luxembourg – Personnalité qualifiée
M. Pierre-Paul ZALIO	Président de l'Établissement public Campus Condorcet – Personnalité qualifiée
Mme Marie ZINS	Professeur des universités – praticien hospitalier à l'Université Paris Cité – Personnalité qualifiée

M. Antonin COHEN	Conseiller scientifique et pédagogique DGESIP – Représentant de l'État
Mme Camille GOIRAND	Membre élue 'professeurs'
M. Fabrice VIRGILI	Membre élu 'professeurs'
M. Jonathan MARIE	Membre élu 'enseignants-chercheurs'
M. Gérald GÉNIAUT	Membre élu 'autres personnels'
Mme Stéphanie SANGAY	Membre élu 'autres personnels'
M. Michel MENA	Membre élu 'étudiant'
Pouvoirs donnés :	
M. Fabrice BOUDJAABA	Représentant du Président du CNRS Pouvoir donné M. Magda TOMASINI
Mme Michelle BUBENICEK	Directrice de l'École Nationale des Chartes Pouvoir donné à M. Christophe FOUQUERÉ
M. Philippe GERVAIS-LAMBONY	Président de l'Université Paris Nanterre (départ 11 heures) Pouvoir donnée à Mme Annick ALLAIGRE
Mme Johanna ETNER	Cheffe du secteur sciences de l'Homme et de la société – Représentante de l'État Pouvoir donné à M. Antonin COHEN
Mme Katy BONTINCK	Conseillère métropolitaine, Métropole du Grand Paris Pouvoir donné à M. Jean-Michel VERDIER
M. Éric LEJOINDRE	Maire du 18 ^{ème} arrondissement de Paris Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO
Mme Ling LENZI	8 ^{ème} Vice-Présidente Plaine Commune en charge du projet Condorcet Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO
Mme Marie-Françoise MESSEZ	14 ^{ème} Maire-adjointe de la ville d'Aubervilliers Pouvoir donné à M. Jean-Michel VERDIER
M. Régis SCHLAGDENHAUFFEN	Membre élu 'enseignants-chercheurs' Pouvoir donné à M. Fabrice VIRGILI
Mme Laure CHRISTOPHE	Membre élu 'autres personnels'

	Pouvoir donnée à M. Gérald GÉNIAUT
M. Abdoulaye DIALLO	Membre élu 'étudiant'
	Pouvoir donné à M. Michel MENA
M. Raman YUDZITSKI	Membre élu 'étudiant'
	Pouvoir donné à M. Michel MENA

Excusé-es :

Mme Hélène VELASCO-GRACIET	Présidente de la FMSH
M. Patrick GILLI	Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche – Personnalité qualifiée
Mme Anastasia ILINE	Conseillère référendaire à la Cour des comptes
M. Geoffrey CARVALHINHO	Conseiller régional, Région Île-de-France
Mme Francine FILOCHE	Membre élu 'autres personnels'
M. Alexis BORSTCHIK	Membre élu 'étudiant'

Assistaient en outre à la séance :

Monsieur François TAVERNIER, Directeur général de l'Établissement public Campus Condorcet
Monsieur Olivier ROUSSEAU, Agent Comptable de l'Établissement public Campus Condorcet
Madame Nathalie MAYET, Directrice des Affaires générales de l'Établissement public Campus Condorcet
Madame Stéphanie GROUDIEV, Directrice de l'Humathèque
Monsieur Yohan BIHAN, Chargé d'études – affaires institutionnelles de l'Établissement public Campus Condorcet
Madame Hélène MONDER, Assistante des Affaires Générales de l'Établissement public Campus Condorcet
Madame Danielle TARTAKOWSKY, Présidente du Conseil Scientifique du Campus Condorcet
Madame Capucine BOIDIN, Vice-présidente de l'Université Sorbonne Nouvelle
Madame Karine ANTUNES, contrôle budgétaire DRFIP
Monsieur Pierre ROTH, Contrôleur budgétaire académique – Rectorat de Paris
Madame Sylvie BRUNET, Sténotypiste

Pierre-Paul ZALIO, président ouvre la séance à 9 heures 30 en souhaitant la bienvenue aux administrateurs présents.

Il relève que deux points importants sont inscrits à l'ordre du jour : le premier sur le projet d'établissement qui se servira de base de discussion avec le ministère pour établir un contrat pluriannuel, contrat sur lequel le Conseil d'administration sera appelé à se prononcer ; le second sur le budget rectificatif. À ce titre, il signale que ce sera la dernière présentation d'Olivier Rousseau, Agent comptable/Directeur des services financiers, qui va rejoindre la Cour des Comptes et qu'il remercie chaleureusement pour tout le travail effectué au service de l'établissement public et des membres du Campus Condorcet.



Pierre-Paul ZALIO, président souligne l'arrivée de Mme Johanna ETNER, représentant la DGRI, en remplacement de Mme Magali REGHEZZA-ZITT au sein du Conseil d'administration.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, le président souhaite adresser un message liminaire aux membres du conseil d'administration, parce qu'il est arrivé au Campus Condorcet depuis un peu plus d'un an et parce que ce Conseil d'administration marque la clôture de l'année universitaire 2022-2023, laquelle a été riche en événements prévus et imprévus pour l'EPCC et les institutions qui s'y rassemblent.

Il souhaite tout d'abord dire combien il est reconnaissant, à la fois aux chefs d'établissements membres, à leurs représentants dans le Bureau, à toutes les personnes qui s'engagent pour le Campus Condorcet et à l'ensemble des personnels qui ont fait montre d'une très grande mobilisation, cohésion et d'un état d'esprit extrêmement favorable à l'activité, d'avoir rendu cette année riche et profitable à la communauté Condorcet.

Il souligne les faits les plus marquants :

- L'accentuation de la dynamique immobilière sous la conduite de la Direction des projets immobiliers, avec :
 - le lancement du chantier La Chapelle et la belle cérémonie de « première pierre », où étaient présents la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la présidente de Région, l'adjointe au maire de Paris en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, le maire du 18^e arrondissement de Paris et le directeur du CROUS de Paris.
 - le lancement du concours de recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour le bâtiment de l'École Pratique de Hautes Études.
 - le travail avec l'EHESS et la FMSH, en collaboration avec l'EPAURIF et l'État, pour la consolidation des besoins et l'adaptation du modèle financier aux enjeux de ces établissements et du campus.
 - le travail en vue de la levée des réserves concernant les neufs bâtiments construits en partenariat public-privé, et pour améliorer le pilotage avec le partenaire. À ce titre, il est à regretter qu'au sortir de la logique d'urgence, la réhabilitation du bâtiment 1 de l'EHESS prenne tant de temps au niveau des assurances et des diagnostics.
- Le développement de la vie de campus et de la vie scientifique, avec :
 - la multiplication par trois du nombre d'usagers de l'Humathèque, que ce soit pour les entrées, les prêts ou l'utilisation des ressources numériques ; la multiplication par deux des consultations d'archives par rapport aux années précédentes de référence ; la reprise et l'accentuation de la dynamique du rééquipement et du re-catalogage de l'ensemble des ouvrages.
 - un nombre d'événements extrêmement important : de l'ordre de 300 pour l'année 2022 et de 150 pour les quatre premiers mois de l'année 2023, ce qui signifie, en jours ouvrés, 6 à 7 événements par jour. Les équipes sont fortement mobilisées pour que ces activités puissent se réaliser au quotidien.
 - l'ampleur de la mobilisation étudiante au sein du Campus Condorcet, qui témoigne d'une évidence : les étudiants ont investi le campus, ce qui n'est pas sans soulever des conflits d'usage, notamment autour de l'espace associatif et culturel. Il faut apporter des solutions positives et participatives pour garantir l'équilibre entre les différents usages et les établissements, tout en accompagnant le développement de la vie étudiante.
 - la venue de plusieurs délégations, notamment du ministère de la Recherche du Cameroun, de l'University College London, d'ambassadeurs d'Amérique latine et des Caraïbes invités par l'Institut des Hautes Études d'Amérique latine, et d'Academia Sinica de Taiwan. Il est à noter une invitation du Président de l'EPCC par le Centre Einaudi de Cornell University. Et, sur un autre plan, des collègues de l'Université de Cergy-Pontoise sont venus à l'EPCC pour visiter et échanger avec les équipes sur notre expérience de construire un nouveau campus.
- Le projet d'établissement dont la discussion a été entamée au sein du Conseil d'administration dès la fin 2021/début 2022 et dont il s'agira de débattre ce jour.

Le projet construit sur cinq ans est une trajectoire collective, dont les chantiers respectent quatre principes :

- ❖ il n'y a pas de sous-jacents d'intégration institutionnelle entre les établissements membres.
- ❖ l'État a confié à l'établissement public un rôle de facilitateur et d'incitateur.
- ❖ les décisions qui seront prises doivent rendre possibles toutes les évolutions que les membres souhaiteraient pour leurs établissements.
- ❖ l'EPCC est à la fois au service des membres et des politiques publiques de l'ESR, double mission qui se traduit dans le modèle financement de l'établissement. De plus, il doit se placer là où il est utile : aider à faire ou faire par lui-même, en subsidiarité et en complémentarité. Il doit aussi être un outil pour les stratégies (notamment scientifiques) de chacun des membres (ce qui signifie qu'il n'a pas de stratégie par et pour lui-même), tout en donnant plus de rayonnement à l'ensemble.

La réflexion autour du projet d'établissement pourrait, à terme, permettre, selon la dynamique pédagogique et scientifique que les membres voudront impulsés, de :

- ✚ Construire une plateforme de pôles « master/doctorat/recherche » (MDR) partagée et coopérative de programmes de master et de doctorat opérés par les établissements, connectés à la recherche.
- ✚ Participer à la concertation de la grande communauté des SHS nationale voire internationale.

À ce titre, le budget rectificatif est au croisement de trois principes :

- 1) mieux servir les membres à travers le déploiement de l'autonomie de gestion et de la fin des mises à disposition.
- 2) mieux aider les membres à réaliser leurs missions et être facilitateur, notamment en amortissant, par une baisse des contributions appelées, les surcoûts d'exploitation et de fonctionnement qui pourraient peser sur les établissements.
- 3) mobiliser toutes les réserves de l'établissement issues des intérêts de dotation non consommables pour conduire les projets immobiliers des membres.

Valérie PEUGEOT demande si le projet de plateforme « MDR » serait une sorte de guichet unique permettant aux étudiants d'avoir l'ensemble de l'offre ou une forme de transversalité entre les établissements.

Pierre-Paul ZALIO, président précise que tout dépendra de ce que voudront (ou non) faire les établissements et qu'il serait possible d'imaginer qu'un certain nombre de programmes de masters opérés par les établissements puissent s'opérer à termes entre les établissements. Ils pourraient se prolonger par des études doctorales dans chacun des établissements, en proximité avec des unités de recherche. Il remarque que cela se fait déjà pour quelques rares thématiques.

1. Adoption du compte rendu de la séance du 14 mars 2023

Le compte rendu de la séance du 14 mars 2023 est approuvé. M. Jean-Michel VERDIER et Mme Hélène RUIZ FABRI s'abstiennent car ils n'étaient pas présents.

2. Points d'actualité

Pierre-Paul ZALIO, président pointe qu'il lui est difficile de résumer tous les événements qui ont eu lieu, tellement ils ont été nombreux. Il cite le colloque international Robert CASTEL, les journées Biblissima+, les différentes expositions portées et organisées par des membres et d'autres organismes telles que « Dieu va ouvrir la mer », « De près De loin », le Congrès des apprentis chercheurs et la journée d'étude « Cinéma militant et d'éducation populaire ».

Il ajoute que Paris 8 a organisé « *Finite Fields and Their Applications* » par le Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications. Il lui semble en l'occurrence important de souligner l'interdisciplinarité, sachant que les



mathématiques ne sont pas une discipline cœur des SHS (comme pourraient l'être d'autres sujets tels que l'informatique, la médecine ou la biologie).

Force est de constater que le campus est très actif.

Il faut aussi souligner que deux projets qui apparaissent dans le projet d'établissement ont fait l'objet de nombreuses discussions en interne :

– Le festival annuel « Printemps des Humanités ». Le thème de la santé a été retenu pour l'édition 2024. Les membres se mobilisent ensemble pour favoriser l'impact des recherches en sciences sociales dans le débat public, les controverses et les incertitudes posées par tous les sujets et l'apport de la recherche.

– Uxil (université en exil), à savoir la mise en place d'un programme de séminaires des chercheurs issus des communautés académiques en exil qui se tiendra dans les murs du campus.

Pierre-Paul ZALIO, président détaille plus avant le projet d'établissement.

Il rappelle qu'il est prévu dans les textes statutaires de l'Établissement public qu'un contrat pluriannuel doit être signé avec l'État. Pour l'établir, la démarche retenue a été celle de proposer au ministère un projet d'établissement, co-construit avec les membres, à partir duquel l'État proposera un contrat. En revanche, il n'est pas sûr que tous ces éléments du projet se retrouvent *in fine* dans le contrat : tout dépendra de la discussion avec le ministère, qui débutera à la suite de cette séance du Conseil d'administration.

Il reprend les grands chapitres du projet d'établissement :

1) Construire et faire campus

L'axe préliminaire repose sur des opérations immobilières maîtrisées pour un campus soutenable.

L'axe 1 : une offre de services adaptée aux différents usages (comme par exemple le catalogue de service ou le rééquipement du million d'ouvrages de l'Humathèque).

L'axe 2 : un campus dynamique, attractif et ouvert sur ses territoires (comme l'ouverture d'un pôle socio-médical pour les membres et les riverains).

L'axe 3 : une communauté engagée dans la transition socio-écologique (notamment, obtenir le label « Développement durable & responsabilité sociétale », à l'issue d'un processus d'accentuation de la sobriété de l'établissement et d'engagement des résidents dans une démarche écologique). L'intensification de la végétalisation du campus et la constitution d'îlots de fraîcheur végétaux sont d'autres projets qui peuvent être soulignés.

2) Appuyer et animer les coopérations entre les membres

L'axe 1 : une coordination au service des acteurs scientifiques du campus (comme le fait de soutenir les projets interdisciplinaires et inter-établissements).

L'axe 2 : une ambition pour l'édition scientifique et la documentation en SHS (comme ouvrir un lieu de diffusion pour les éditions des membres, avoir des économies d'échelle sur les éditeurs scientifiques du campus).

L'axe 3 : un support du dialogue entre les expertises scientifiques du campus et la société (comme ouvrir un espace pour la diversification des débouchés professionnels des docteurs en SHS).

3) Positionner Condorcet comme un campus au service des SHS

L'axe 1 : un campus au service de toutes les sciences humaines et sociales (pas seulement des membres), comme définir une politique d'acquisition documentaire sur les domaines d'excellence du campus, l'Humathèque ayant vocation à être une bibliothèque de recherche française et internationale.

L'axe 2 : un lieu de rayonnement national et international des SHS au niveau national et international (avec notamment le fait d'organiser un festival « Le Printemps des Humanités »).

L'axe 3 : un réseau national et international de rencontre et d'échange des acteurs des SHS (via notamment le projet Uxil).

Après l'envoi du document intégrant les dernières modifications au plus tard mi-juillet à la DGEIP et à la DGRI, va s'ouvrir ensuite une discussion avec le ministère, lequel va sans doute demander de prioriser les chantiers. Le ministère choisira alors la formule, à savoir un contrat pluriannuel financé de manière pluriannuelle ou financé de gré à gré. En tant que Président de l'EPCC, il milite pour la première, pour mieux dessiner le cadre d'actions des prochaines années. Et, en dernier lieu, un contrat sera soumis aux instances compétentes, à savoir le CSA et le Conseil d'administration fin 2023 ou début 2024 selon l'avancée du sujet.

Christine NEAU-LEDUC relève que les membres n'ont pas eu d'évaluation financière de l'ensemble du projet. Or, elle pensait que ce serait le cas avant l'envoi du document à la DGEIP, sachant que le ministère ne va pas financer tous les chantiers.

Pierre-Paul ZALIO, président indique qu'il est mentionné dans le projet d'établissement que les actions qui ne seront pas soutenues et financées par le ministère, dès lors qu'elles n'entrent pas déjà dans le périmètre d'action de l'établissement et de son budget général (comme, par exemple, les opérations immobilières), ne seront donc pas réalisées. L'objectif n'est pas d'appeler des cotisations supplémentaires des membres.

La charge financière sera donc neutre pour les établissements. Un projet fait exception, à savoir le *Cofund*, pour lequel le modèle financier devra, le cas échéant, être défini ensemble, car il implique un engagement financier des membres. Si, après discussion, les membres ne souhaitent pas s'engager dans ce chantier, il sera simplement abandonné. Il rappelle le principe d'un *Cofund* : l'Union européenne paye la moitié et les établissements qui en bénéficient payent l'autre moitié.

Il souligne en outre qu'à l'origine, il avait été proposé une écriture du projet plus resserrée, qui ne consistait à indiquer que les chantiers susceptibles de demander des financements additionnels dans le cadre du contrat. Le Bureau a estimé que le document n'était pas assez exhaustif des activités et des projets de l'EPCC et des membres. Cette demande d'exhaustivité donne au projet une coloration plus ambiguë qu'il faut désormais assumer.

Christine NEAU-LEDUC considère que dans la mesure où le projet est affiché comme allant au-delà des actions qui seront financées par le ministère, il faut effectivement spécifier clairement les limites pour ne pas se mettre en porte-à-faux vis-à-vis de la communauté.

Pierre-Paul ZALIO, président signale que c'est pourquoi il a tenu à écrire un paragraphe introductif mettant ce point de vigilance en exergue. En revanche, certains aménagements, comme le café/librairie par exemple, sont nécessaires et ne demanderont pas nécessairement de financements additionnels. La question du verdissement du campus doit, quant à elle, être budgétée. Mais si l'État considère qu'accompagner la transition écologique du campus est une priorité, il allouera des moyens, ce qui permettrait alors d'aller plus loin avec l'appui que pourrait apporter Plaine Commune et Aubervilliers.

Il ajoute qu'une annexe financière est en cours de finalisation. Elle évalue les ordres de grandeur des coûts additionnels de certaines opérations. Il est important de montrer au ministère que les 11 établissements autour de l'EPCC ont travaillé ensemble à un projet et qu'ils sont arrivés à un point d'accord concernant les grandes intentions.

Jean-Michel VERDIER note que le contrat pourra rentrer dans le cadre soit d'un COP, soit d'un COMP.

Pierre-Paul ZALIO, président le confirme. Si c'est un contrat d'objectifs et de performances, des objectifs seront fixés et l'EPCC fera avec ses moyens et ceux qu'il aura obtenu au gré-à-gré. Si c'est un COMP, la visibilité sera plus importante, car la somme sera garantie chaque année sur des actions dont il faudra rendre compte. Dans l'immédiat, le ministère n'a pas pris sa décision. Il la prendra certainement à l'automne.

A ce titre, il estime que le projet n'est pas non plus extrêmement cher, puisqu'il se situe à quelques centaines de milliers d'euros par an pour mener toutes les actions, exception faite de certains chantiers liés au positionnement national de l'Humathèque.

Fabrice VIRGILI remarque que, depuis l'été 2021, les personnes qui travaillent sur le campus et les membres élus ont souligné l'importance de la dimension d'un campus vert et ouvert. Il ne peut que se réjouir qu'elle soit désormais totalement intégrée dans le projet d'établissement. Il lui semble d'ailleurs que c'est l'un des points qui doit être mis en priorité, pour que le campus ne soit pas pensé comme un lieu où il est possible de bâtir de plus en plus.

Il sera donc attentif à ce que l'installation de l'EPHE puis de l'EHESS-FMSH permette au campus de rester vert, avec une végétation importante, mais aussi ouvert sur le territoire. D'ailleurs, toutes les installations qui peuvent permettre de faire un lien entre le campus et les quartiers autour lui paraissent essentielles.

Il propose, maintenant que les bâtiments nouveaux vont être construits et que les îlots ont été désignés, que toutes les surfaces restantes soient désormais sanctuarisées pour ne pas être bâties à l'avenir, selon une décision commune à venir du Conseil d'administration et des différentes instances.

Camille GOIRAND apprécie, en tant qu'élue enseignante-chercheuse, les échanges et l'écoute qui ont lieu dans les réunions préparatoires et au niveau du comité de site. En revanche, elle comprend que le projet a surtout été conçu en dialogue et en négociation avec les membres, qui sont incarnés par les dirigeants des établissements. Donc, elle demande si une consultation des usagers est prévue avant d'arriver à une vision finale du projet d'établissement.

Pierre-Paul ZALIO, président a notamment beaucoup misé sur les échanges avec les élus, qui ont eu lieu notamment au comité de site avant et pendant la rédaction du projet d'établissement. Il ne sait pas s'il aurait pu y avoir un autre type de consultation, mais il souligne qu'il est tenu par la gouvernance générale des établissements.

Il mentionne néanmoins que ces échanges ont conduit à l'introduction de chantiers issus de proposition du comité de site, comme le budget participatif qui permettra de financer des initiatives portées par les résidents, la végétalisation du campus ou les *peer communities*.

De plus, sur le campus vert, le cahier des charges reste à écrire. Il sera fait avec les résidents, qui pourront s'exprimer sur les priorisations à mettre en place.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, il comprend pour conclure qu'aucun administrateur ne fait obstacle au contenu du projet.

Il propose de passer la parole au Directeur général sur le déploiement de l'autonomie de gestion et sur un point que voulait traiter Régis SCHLAGDENHAUFFEN, puisque ce dernier est souffrant.

François TAVERNIER fait un point de situation. Les derniers entretiens avec l'Inspection générale se sont passés au moment même où un groupe de travail des membres sur le projet d'établissement se réunissait. L'Inspection générale doit voir Pierre-Paul Zalio avant le 14 juillet et a vu l'ensemble des directions et présidence des membres. Elle devra rendre son rapport à l'automne.

Il rappelle qu'il ne s'agit ni d'une inspection, ni d'un audit, mais d'un accompagnement de l'Inspection générale sur le processus de déploiement de l'autonomie de gestion. C'est dans cet esprit que le Président de l'EPCC avait sollicité son soutien auprès de la ministre, pour que l'établissement puisse assumer aussi sereinement que possible cette nouvelle autonomie.

Parallèlement, des échanges à la fois techniques et chiffrés sont menés avec le ministère pour établir le plafond d'emplois et la masse salariale permettant d'accueillir celles et ceux qui sont actuellement mis à disposition par les différents établissements au bénéfice du Campus. Il espère que le ministère aura validé les calculs prévisionnels au plus tard dans le courant du mois de septembre. S'engageront alors des discussions, comme elles ont pu être menées avec la FMSH et avec l'EHESS voilà quelques mois, pour que les agents puissent être accueillis sur le plafond d'emploi et qu'il y ait un mécanisme de désoclage/resoclage entre les membres et l'EPCC finalisé pour le budget initial 2024, donc pour le Conseil d'administration du 28 novembre 2023.

Par ailleurs, il se fait le porte-parole de Régis SCHLAGDENHAUFFEN en tant que chargé de mission de vie étudiante de l'EHESS, pour dire que ce dernier a réuni, à l'initiative de l'EHESS et à celle de l'Université Paris 1, avec le soutien de la Direction de la Vie scientifique et des Partenariats de l'EPCC, les actrices et acteurs de la vie étudiante des membres pour traiter de certains points, notamment « santé, handicap et bien-être », « aide sociale et aide d'urgence », « vie associative, sportive et culturelle ».

Un compte rendu pourra être adressé aux membres du Conseil d'administration. Un sujet porte sur un mécanisme en lien avec les SSE pour le pôle socio-médical. En effet, l'Établissement public Campus Condorcet n'étant pas un EPSCP et n'ayant pas d'étudiants, il ne perçoit pas la CVEC et n'a donc pas les moyens, ni les compétences juridiques, pour s'occuper directement de la santé des étudiants. Néanmoins, un

local est présent dans ses murs et c'est une demande aussi forte que légitime des étudiants du campus que de disposer de ce pôle socio-médical.

De son côté, l'espace associatif et culturel est en cours de réparation, notamment sur la question de la sécurité incendie. Il rouvrira *a priori* à la rentrée, avec un dispositif transitoire de réinstallation de certaines activités de l'année dernière. Un engagement a été pris de mener une discussion participative avec les étudiants, les résidents du campus et les acteurs du territoire pour trouver un mode de gestion et de gouvernance de cet équipement, permettant de combiner l'ensemble des attentes.

3. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2023

Avant de passer la parole au Directeur général, puis au Directeur des services financiers/Agent comptable, **Pierre-Paul ZALIO, président** rappelle qu'un budget rectificatif vise à rapprocher les écritures qui ont été inscrites au budget initial de la réalisation à mi-année des activités.

François TAVERNIER signale que le budget rectificatif n°1 prend en compte à la fois la mise en place progressive de l'autonomie de gestion et, à la demande du Président ZALIO, une vigilance sur les crédits alloués par les membres par les différentes contributions.

La consommation d'emploi est proposée en augmentation de 12 ETP, en lien avec les mécanismes d'intégration des personnels de l'EHESS. Sont également pris en compte les +10 ETP alloués par l'État à 'Humathèque. A cet égard, des discussions seront également à venir sur les 10 emplois à créer avant la fin de l'année et à répartir entre les membres. Actuellement, des échanges techniques ont lieu avec le ministère pour proposer différentes hypothèses et atteindre cet objectif avant la fin de l'exercice.

La section de fonctionnement est aussi en augmentation à la fois pour des mécanismes techniques de CAPAC, mais surtout en raison des surcoûts d'électricité qui avaient été évoqués durant l'exercice 2022 et qui touchent l'EPCC comme l'ensemble des établissements. Un autre point de priorité est la signalétique du campus, qui devrait être mise en place à l'automne.

En intégrant les surcoûts d'électricité, la convention d'occupation passe à 4,2 M€ au budget rectificatif, contre 3,8 M€ estimés. L'EPCC a activé des mécanismes de compensation que l'État lui a adressés et des mécanismes de pénalités au titre de la surconsommation énergétique d'exercices antérieurs appliqués à Sérendicité, le partenaire dans le cadre du PPP.

Néanmoins, avec ces deux mécanismes, il restait encore 407 880,83 €, au titre de la convention d'occupation, qui auraient dû être strictement répartis entre les membres. Le compte financier 2022 ayant fait apparaître une sous-exécution des dépenses liées aux contributions des membres, le Président ZALIO a souhaité que le fonds de roulement soit prélevé à titre exceptionnel, à hauteur de cette sous-exécution, soit 365 000 €. Aussi, le surcoût énergétique à financer est à hauteur de 42 880,83 € et est à ventiler dans le cadre de la convention d'occupation entre les membres, selon les ratios habituels.

Par ailleurs, toujours au nom de la vigilance et au titre de l'exécution de la masse salariale financée par la délibération Vie de Campus, il sera proposé une délibération portant sur une diminution de la contribution de 111 000 €.

Au titre des recettes, il sera aussi proposé une délibération autour des nouvelles tarifications pour les espaces mis à disposition de différentes entités à titre provisoire.

Olivier ROUSSEAU souligne qu'effectivement le budget rectificatif n°1 2023 est d'ordre technique, puisqu'il vise à intégrer :

- la notification de la SCSP qui a été reçue en début d'exercice sur les mouvements de personnels (EHESS et les « 10 + 10 » Humathèque).
- en section de fonctionnement, une évolution au niveau des besoins de paiement pour les factures d'électricité qui ont été reçues tardivement.

Il est proposé un déficit budgétaire de 25 724 531 €. L'écart par rapport à la précédente prévision du budget initial s'explique à la fois par les besoins de crédits de paiement liés à ces factures d'électricité et à des opérations sur fonds de roulement.

Concernant les ressources, la notification de la SCSP abonde les ressources de l'établissement de 568 224 €.

Comme précédemment évoqué, il faut prendre en compte une réduction des services Vie de Campus de - 111 000 €.

Pour la convention d'occupation, il est estimé actuellement un appel complémentaire de 42 880 € avec la mobilisation du fonds de roulement à hauteur de 365 000 € pour pallier le décalage.

Enfin, des encaissements de recettes ont été constatés depuis le début de l'exercice. Ils sont issus d'exercices antérieurs.

Concernant les requêtes fléchées, une légère modification est à signaler sur Biblissima+, liée à une diminution des dépenses (en crédits fléchés, dépenses égalent recettes).

Enfin, d'autres mouvements divers sont à signaler à hauteur de 24 489 €.

Olivier ROUSSEAU fait ensuite un focus sur la convention d'occupation qui est cours de finalisation. Le coût global s'élèverait au titre de l'exercice 2022 à 4 257 635 €, alors qu'au BR2 2022 il était prévu 3 804 139 €.

L'EPCC avait appliqué en 2022 un *malus* énergétique auprès de Sérendicité pour non-respect des objectifs de consommation. Ce non-respect de la volumétrie après calcul du coût électrique en mégawattheures a donné lieu à un *malus* énergétique recouvré toute fin 2022 à hauteur de 129 191 € qui vient en déduction de l'appel auprès des membres dans le cadre de la convention d'occupation.

Par ailleurs, l'EPCC avait reçu fin 2022 une SCSP spécifique liée aux surcoûts électriques à hauteur 177 146 €, laquelle va également être mobilisée pour diminuer l'appel auprès des membres. Le coût d'occupation est donc ramené après déduction à 3 979 526 €. Le surcoût appelé auprès des membres serait donc de 407 880 €.

A ce titre, l'EPCC propose de prélever sur son fonds de roulement 365 000 € issus de l'excédent 2022 qui avait été exceptionnellement élevé, ce qui ramène l'appel auprès des membres à 42 880 €.

Ces chiffres sont néanmoins à prendre avec précaution, le temps de vérifier que toutes les factures ont bien été comptabilisées.

Pour les masses budgétaires globales en dépenses, il est proposé une évolution en dépenses de personnel à hauteur de 9 %. Cette évolution en augmentation s'explique à la fois par les recrutements effectués fin 2022 et leurs extensions en année pleine, l'intégration des personnels EHESS qui a eu lieu au 1^{er} janvier 2023 et qui n'était pas prévue lors du budget initial, et les recrutements qui ont fait suite aux notifications de SCSP et qui sont toujours en cours, avec une prévision jusqu'à la fin de l'exercice.

Concernant la partie fonctionnement, il est à noter une variation sur les autorisations d'engagement de 3 % et une évolution sur les crédits de paiements de 12 %. L'augmentation est principalement due aux charges à payer qui ont été comptabilisées lors du compte financier de fin d'exercice, dans les opérations d'inventaire, et aux ajustements relatifs aux factures d'électricité, ce qui génère un besoin de 1,4 M€ supplémentaire. Enfin, la mise en place d'une nouvelle signalétique nécessite des crédits de paiements complémentaires.

S'agissant de l'évolution des personnels (tableau 1), il est proposé une consommation de 136,5 ETPT pour une masse totale de 8,37 M€. Ces éléments comprennent les emplois portés par le Campus Condorcet directement (Titre 3), en plafond LFI (notifié par la tutelle, soit 77,48 emplois) ou hors plafond (voté par le Conseil d'administration, soit 7,3 emplois).

23,43 emplois sont portés directement par l'État/le Rectorat de l'Académie de Paris (Titre 2) pour une masse de 1 744 000 €.

Enfin, 28,29 ETPT sont mis à disposition pour 1 314 000 €. Ces emplois mis à disposition devraient tendre à disparaître dans le cadre du déploiement de l'autonomie de gestion.

Le différentiel s'explique principalement par l'intégration des personnels EHESS au 1^{er} janvier et de l'ouverture des postes dans le cadre des opérations, principalement pour l'Humathèque mais également sur les fonctions support. Cette augmentation est limitée par le fait que certains recrutements sont en cours. Donc, à ce stade, la volumétrie en ETPT et en masse salariale est légèrement diminuée. Elle sera plus importante en extension année pleine, soit en 2024.

Pour faire un focus sur l'opération « 10+10 », fin 2022 l'EPCC a reçu dans la notification définitive les crédits afférents aux 10 emplois Humathèque. Ces 10 emplois n'ont pas été renouvelés sur la SCSP 2023 et feront l'objet potentiellement d'un renouvellement pour 2024. Ces crédits ayant été reçus en 2022, le financement de ces emplois sera fait par consommation du fonds de roulement. D'après la doctrine du ministère de l'Economie, la SCSP est comptabilisée intégralement sur l'exercice et ne peut pas donner lieu à des produits constatés d'avance. Aussi, ces sommes sont rentrées dans le fonds de roulement et la consommation des dépenses de personnels sera effectuée depuis le fonds de roulement. Ces fonds et emplois ne sont pas pérennes à ce stade, en l'absence de la notification par l'État. Ils sont donc soumis à l'apport effectif par les membres de 10 emplois. Néanmoins, l'EPCC a bien obtenu les 10 emplois en plafond LFI. Il reste 7 emplois non apportés actuellement. Il apparaît donc nécessaire de trouver à la rentrée une solution pérenne avec les membres afin de stabiliser les recrutements et la SCSP pour 2024.

S'agissant de l'équilibre financier (tableau 4), le déficit budgétaire se monte à 25 724 531 €, principalement issu des opérations du site Porte de la Chapelle, des remboursements d'emprunt (3 744 565 €), dont l'emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement dans le cadre du contrat de partenariat, des opérations pour compte de tiers (TVA et Equipex Biblissima+) et des ajustements en termes de décaissements et encaissements autres, qui sont de la régularisation sur l'exercice précédent.

Ainsi, le besoin de prélèvement sur la trésorerie de l'établissement est de 29 674 543 €, dont 25 259 812 € sur la trésorerie fléchée (opérations site de la Chapelle et bâtiment EPHE) et 4 414 731 € sur la trésorerie non fléchée (liés à un décalage en termes de TVA aux opérations pour compte de tiers et aux opérations de fonds de roulement).

S'agissant des éléments patrimoniaux (tableau 6), le compte de résultat prévisionnel est issu à la fois de la prévision budgétaire et d'éléments purement comptables, à savoir les amortissements et le calcul des provisions pour l'exercice à venir.

Il apparaît qu'il devrait y avoir un déficit à hauteur de 1 658 240 €. Mais des effets au niveau des amortissements, des reprises de financements externes de l'actif et des provisions vont modifier ce calcul de compte de résultat pour obtenir la capacité d'autofinancement, soit dans le cas présent une insuffisance d'autofinancement à hauteur de 1 860 398 € avec la dégradation du fonds de roulement.

La prise en charge des factures d'électricité 2022 et l'augmentation des dépenses de personnel (dont une partie est financée par le fonds de roulement) expliquent la dégradation du résultat prévisionnel. En conséquence, l'insuffisance d'autofinancement est également dégradée.

En droits constatés, se retrouve en emplois le montant de l'insuffisance d'autofinancement, mais également des investissements à hauteur de 34 656 840 € (à savoir principalement des dépenses de construction immobilière), les remboursements des dettes financières à 6 219 855 € (emprunt BEI et remboursement en capital du site d'Aubervilliers en contrat PPP).

En face, les ressources sont principalement issues de financements externes de l'actif à hauteur de 40 648 195 (avec beaucoup d'intérêts de la dotation non consommable).

Le fonds de roulement évolue de manière négative à 2 088 898 €, ce qui devrait le porter à 30 151 004 €. Le besoin en fonds de roulement serait porté à -45 693 695 €. Il est principalement lié aux intérêts de la dotation non consommable, qui viennent certes abonder la trésorerie, mais qui ne se reflètent pas dans le fonds de roulement puisque la comptabilisation de ces intérêts reçus dépend de l'évolution des dépenses. La trésorerie, suite à tous ces décaissements et encaissements, est posée à hauteur de 75 844 699 €.

Christophe FOUQUERÉ suppose qu'il n'a pas été tenu compte de l'augmentation de 1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet. Il demande si un BR2 sera nécessaire.

Pierre-Paul ZALIO, président le confirme.

Jean-Michel VERDIER souhaite savoir si les emplois qui ont été mis à disposition par les établissements seront transférés de façon définitive. Il indique que la gestion ne pose pas véritablement un problème. En revanche, du côté de la rémunération, le régime des primes ne sont pas les mêmes dans les établissements qu'au Campus Condorcet qui peut se permettre d'être plus généreux.

S'agissant des 10+10 « deuxième vague », il comprend qu'il en manque 7, en dehors des 10 de l'État.

François TAVERNIER signale que le déploiement de l'autonomie de gestion vise prioritairement à éteindre les mises à disposition entre les établissements et l'EPCC, avec un mécanisme de transfert à la fois de la masse salariale et d'ETP.

Il indique par ailleurs qu'un travail est en cours sur les 7 manquants, sachant que deux établissements ont mis 3 emplois au titre de 2023. L'idée à la rentrée est de présenter en Bureau les différentes hypothèses de répartition. Actuellement, des échanges ont lieu avec le ministère pour voir si les transferts des emplois pouvaient se réaliser via le transfert de masse salariale.

Pierre-Paul ZALIO, président ajoute qu'il n'est pas normal que des mises à disposition soient utilisées de manière systématique pour des fonctions pérennes d'un établissement public ; c'est ce qu'il faut éteindre avec l'autonomie de gestion. Ensuite, il pourra advenir que des mises à disposition partielles d'un établissement vers l'EPCC, voire inversement, existent pour des missions. En ce sens, les MAD ne seront pas exclues à l'avenir, mais pour répondre à des besoins ponctuels et spécifiques.

Antonin COHEN rappelle les engagements forts envers le Campus Condorcet sur les 10+10, même si la question du plafond d'emploi se pose à chaque fois. Il reste donc raisonnablement optimiste sur ce point.

Il en va de même pour le verdissement du campus. Dans l'ensemble des COMP (contrats d'objectifs, de moyens et de performance), un thème spécifique est consacré à la transition écologique, afin que des objectifs soient fixés et qu'un accord se fasse sur les moyens alloués à ces objectifs. Donc, COMP ou pas, ces objectifs ne vont pas disparaître pour le Campus Condorcet puisqu'ils sont attendus des autres établissements et que l'État semble vouloir mettre des moyens dans cette politique publique.

Pierre-Paul ZALIO, président réitère que la discussion sur les 7 emplois aura sûrement lieu en automne, tant sur la façon de construire la clef de répartition et la méthode que la façon dont l'État va accompagner le processus. Ce sujet reviendra donc devant le Conseil d'administration.

En attendant, il propose de passer au vote en remerciant Olivier Rousseau non seulement pour la préparation de ce budget, mais aussi pour toutes ses années de contribution à l'EPCC.

La délibération 2023-009 relative au budget rectificatif n°1 de l'exercice 2023 est adoptée à l'unanimité.

4. Contribution relative aux services vie de campus

Olivier ROUSSEAU mentionne que la clé de répartition reste inchangée par rapport aux délibérations 2020, 2021 et 2022. En revanche, étant donné qu'il apparaît un besoin en diminution à hauteur de 111 000 euros, il est proposé de diminuer respectivement les montants des établissements. Le total passerait de 752 048 € à 641 048 €.

Pierre-Paul ZALIO, président relève que cette délibération prouve que les établissements membres sont écoutés avec attention.

La délibération 2023-010 relative à la contribution relative aux services vie de campus est adoptée à l'unanimité.

5. Tarification de l'occupation des espaces de l'Hôtel à projets, de l'espace associatif et culturel et du pôle socio-médical

Pierre-Paul ZALIO, président rappelle que des espaces sur le Campus Condorcet sont affectés à des occupants au titre d'une convention d'occupation. Il est proposé ce jour une tarification pour les occupations temporaires faisant l'objet d'un bail, en référence aux prix du marché.

François TAVERNIER signale qu'un tarif de 200 € HT/m² par an avait été mis en place pour les projets scientifiques hébergés dans l'Hôtel à projets.

En Bureau, il a été évoqué la possibilité d'héberger d'autres types d'activité dans l'Hôtel à projets. Un membre a fait remarquer que ce tarif était préférentiel et qu'il fallait réfléchir à un tarif supérieur pour d'autres types d'occupation.

Une étude de marché a dû être faite pour établir des loyers. Le coût moyen à Aubervilliers, autour du campus, s'élève à 300 € HT/m² par an. C'est donc ce tarif qui pourrait être proposé pour les autres occupants.

Par ailleurs, les établissements et organismes publics paieraient 250 € HT/m² par an. À titre d'exemple, le ministère de l'Éducation nationale a demandé au Campus Condorcet d'héberger le Comité d'histoire du ministère de l'Éducation nationale (CHIMEN), soit 2 postes de travail.

Il indique que le Conseil scientifique est appelé à émettre un avis sur les projets scientifiques qui peuvent être hébergés à l'Hôtel à projets. Celui-ci a d'ailleurs demandé à ce qu'un appel à projets qui voudraient être hébergés dans l'Hôtel à projets soit réactivé sur l'année 2023-2024.

Valérie PEUGEOT remarque qu'il est paradoxal que les projets portés par des acteurs associatifs paient plus que des établissements et organismes publics puisqu'ils rentrent dans la troisième catégorie.

Pierre-Paul ZALIO, président souligne que le Président de l'établissement a la possibilité de déroger en tout ou partie à la baisse de la tarification, sous réserve que l'occupation représente un intérêt pour les membres et ses résidents.

François TAVERNIER ajoute que tout dépend effectivement de l'objet, de la nature et des modes de financement de l'association. C'est d'ailleurs une reprise de la délibération précédente.

Jonathan MARIE demande comment a évolué le taux d'occupation de l'Hôtel à projets ces dernières années.

Pierre-Paul ZALIO, président indique qu'à ce jour une estimation de 90 postes de travail sont non-occupés à Hôtel à projets, et une recension plus fine est actuellement en cours. Des activités arrivent et d'autres sortent, mais force est de constater que le bâtiment n'est pas plein.

Il ajoute que cette tarification comprend un service environné, avec un accueil au rez-de-chaussée, des services et des personnels qui n'ont pas été valorisés dans le prix.

La délibération 2023-011 relative à la tarification d'occupation des espaces de l'Hôtel à projets, de l'espace associatif et culturel et du pôle socio-médical (charges comprises) est adoptée à l'unanimité.

6. Présentation du rapport d'activité 2022

Pierre-Paul ZALIO, président souligne que ce rapport témoigne de l'importance et de la diversité des activités au sein de Campus Condorcet. La direction de la Communication qui l'a élaboré a aussi eu la volonté de mettre en valeur des agents et des résidents.

Il souhaite savoir si les administrateurs ont des ajustements à proposer.

Michelle BUBENICEK signale que dans la version envoyée en pièce jointe, il faudrait indiquer page 14 pour Biblissima+ « Pour les cultures écrites anciennes » que l'EquipEx est porté par le Campus Condorcet et associe le CNRS, plusieurs universités (PSL, pour le compte des établissements membres du Campus Condorcet que sont l'École Nationale des Chartres et l'École Pratique des Hautes Etudes et l'ENS PSL)...

Par ailleurs, à propos de la diffusion des savoirs page 28, les Editions du CTHS et les Editions de l'École nationale des chartes sont distinctes alors qu'il n'existe qu'une seule personnalité morale et juridique. Il faudrait corriger la mention de la manière suivante : les Editions de l'École nationale des chartes, dont les Editions du CTHS.

Page 46 et suivantes, **Christine NEAU-LEDUC** trouve dommage que les établissements membres n'apparaissent que comme membres du Conseil d'administration, sans plus de visibilité.

Pierre-Paul ZALIO, président ne sait pas ce que le maquettiste pourra faire compte tenu des délais, mais il verrait bien que la quatrième de couverture soit retravaillée avec les logos des établissements, plutôt qu'une simple énumération.

Stéphanie SANGAY mentionne page 28 que l'exposition « Derrière les boucliers » a été présentée l'EAC et non à l'Humathèque.

Pierre-Paul ZALIO, président invite plus globalement les différents administrateurs à remonter leurs éventuelles corrections pour la version finale.

La délibération 2023-012 relative au rapport d'activité est adoptée à l'unanimité.

7. Prise en charge exceptionnelle de frais de restauration

François TAVERNIER explique que, de janvier à mi-mars 2023, certains agents ont été rattachés à un mauvais groupe de tarif.

Pour régulariser, il faut verser 491 € pour solder cette erreur de gestion du prestataire.

L'Agent comptable tient à ce que le Conseil d'administration délibère sur cette erreur technique qui n'est pas du fait de l'EPCC.

La délibération 2023-013 relative à la prise en charge exceptionnelle de frais de restauration est adoptée à l'unanimité.

8. Taux horaire de paiement de vacances

Pierre-Paul ZALIO, président relate que cette délibération, qui est retirée, devait permettre de rémunérer des intervenants à l'Humathèque. Or, grâce à l'aide de l'École nationale des chartes, une solution a été trouvée, permettant de contourner cette difficulté.

9. Liste des contrats, conventions et marchés signés

Ce point n'a pas fait l'objet d'échanges en séance.

10. Points divers

Pierre-Paul ZALIO, président communique les dates des prochains Conseils d'administration : 28 novembre 2023, 12 mars 2024, 2 juillet 2024 et 26 novembre 2024.

En l'absence d'interventions complémentaires et après avoir remercié les membres, il lève la séance à 11 heures 30.

